



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par Mme Muriel BIGOT
☎ 02 37 27 72 52

Mèl : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

Dossier n° 2010/0099

Arrêté portant renouvellement avec modification d'un système
de vidéoprotection

N° DRLP/BER N° 16-08/04

Le Préfet d'Eure-et-Loir

Officier de la Légion d'Honneur

VU le titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéoprotection ;

VU le titre II chapitre III du livre II du code de la sécurité intérieure relatif à la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-0481 du 7 juin 2010, modifié, portant autorisation d'un système de vidéoprotection ;

VU la demande de renouvellement avec modification d'un système de vidéoprotection autorisé pour la ville de Chartres (28000) présentée par Monsieur l'adjoint au maire, délégué à la sécurité ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de Vidéoprotection en sa séance du 14 juin 2016 ;

SUR la proposition de M. le Directeur de cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

1000 1000



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Dé-marches administratives"

ARRETE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2010-0481 du 7 juin 2010, modifié, est libellé comme suit :

Monsieur l'adjoint au maire, délégué à la sécurité est autorisé, **pour une durée de cinq ans renouvelable**, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à renouveler avec modification l'installation de vidéoprotection, conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le n° 2010/0099.

Le système porte sur l'installation de

- 128 caméras filmant la voie publique (liste des emplacements jointe en annexe).

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

- sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention du trafic de stupéfiants, constatation des infractions aux règles de la circulation.

La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

Article 2 – Le reste des dispositions prévues par l'arrêté 2010-0481 du 7 juin 2010, modifié demeure applicable.

Article 3 – Toute **modification** présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 4 – Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéoprotection, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du titre V du livre II du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans *préjudice* d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 5 – La présente autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Elle pourra faire l'objet d'un **recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans** dans un délai de **deux mois** à compter de la date de sa notification à l'intéressé et de sa publication au document précité.

Article 6 – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la Préfecture **quatre mois avant l'échéance** de ce délai.

Article 7 – M. le Directeur de cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le **11 AOÛT 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,


Christophe LANTERI

CAMÉRA		Lieu d'implantation	Mise en service
N°	Type		
51	Mobile	Place Saint Louis	Oui
52	Mobile	Avenue Aristide Briand	Oui
53	Mobile	Place de Chichester	Oui
54	Mobile	Rue Saint Vincent de Paul	Oui
55	Mobile	Rue Saint Chéron	Oui
56	Mobile	Allée de Bretagne	Oui
57	Mobile	Allée du Berry	Oui
58	Mobile	Place Saint Pierre	Oui
59	Mobile	Rue Noël Parfait	Oui
60	Mobile	Rue Mathurin Régnier	Oui
61	Mobile	Rue du Commandant Chesne	Oui
62	Mobile	Rue de la Paix	Oui
63	Mobile	Rue Philippe Desportes	Oui
64	Mobile	Rue du Grand Faubourg	Oui
65	Mobile	Rue Félibien	Oui
66	Mobile	Rue Nicole intersection rue D. Casanova	Oui
67	Mobile	Rue Charles Brune	Oui
68	Mobile	Rue St Michel intersection place Evora	Oui
69	Mobile	Boulevard de la Courtille	Oui
70	Mobile	Rue de la Corroierie	Oui
71	Mobile	Portail Nord (Cathédrale)	Oui
72	Mobile	Place Billard	Oui
73	Mobile	Rue St Pierre intersection rue des Ecuyers	Oui
74	Mobile	Square Gibert	Oui
75	Mobile	Av. F. Mitterrand, Pôle Henri IV (entrée groupe scolaire)	Oui
76	Fixe	Rue Lavoisier, Pôle Henri IV (entrée crèche)	Oui
77	Fixe	Rue Lebon, Pôle Henri IV (entrée du personnel)	Oui
78	Mobile	RD 32	Oui
79	Mobile	Rue Nicole intersection Av. J. De Beauce	Oui
80	Mobile	Rue Renouard St Loup intersection rue de Reverdy	Oui
81	Mobile	Giratoire Gustave Eiffel	Oui
82	Mobile	Rue Réaumur	Oui
83	Mobile	Giratoire RD 24	Oui
84	Mobile	Avenue Nicola Conté	Oui
85	Mobile	Giratoire Nicolas Conté	Oui
86	Mobile	Rue René Cassin intersection RD 939	Oui
87	Mobile	Rue René Cassin	Oui
88	Mobile	Rue du Dr Maunoury intersection rue de Reverdy	Oui
89	Mobile	Rue des Grandes Plantes	Oui
90	Mobile	Rue Jules Courtois	Oui
91	Mobile	Beaulieu - "Mail Central"	Oui
92	Mobile	Rue des Eparges	Oui
93	Mobile	Parc Alfred Barruzier	Oui
94	Mobile	Mail Jean de Dunois (n° impair)	Oui
95	Mobile	Mail Jean de Dunois (n° pair)	Oui
96	Mobile	Av. du Général Beyne, complexe aquatique "L'Odyssée"	Oui
97	Mobile	Av. L. Lumière intersection av. F. Mitterrand	Oui
98	Mobile	Avenue Jean Mermoz intersection av. des Sablons	Oui
99	Mobile	Avenue des Sablons intersection rue J. Pichard	Oui
100	Mobile	Parc "Clos Pajot"	Oui
101	Mobile	Parc "Central"	Oui

VILLE DE CHARTRES NUMEROTATION CAMERAS

CAMÉRA		Lieu d'implantation	Mise en service
N°	Type		
1	Mobile	9 Place Marceau	Oui
2	Mobile	1 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Oui
3	Mobile	6 Rue de la Clouterie	Oui
4	Mobile	Place des Halles	Oui
5	Mobile	1 Rue du bois Merrain	Oui
6	Mobile	2 Rue Noël Ballay intersection rue Ste Même	Oui
7	Mobile	34 Rue Noël Ballay	Oui
8	Mobile	18 Rue du Bois Merrain	Oui
9	Mobile	3 et 5 Rue Delacroix	Oui
10	Mobile	1 Place du Général de Gaulle	Oui
11	Mobile	Cloître Notre Dame	Oui
12	Mobile	4 Rue de la Poissonnerie	Oui
13	Mobile	1 Rue de la Pie	Oui
14	Mobile	1 rue des Vieux Rapporteurs intersection Place St Aignan	Oui
15	Mobile	Place de l'Etape au vin intersection rue St Michel	Oui
16	Mobile	Place de l'Étape au Vin	Oui
17	Mobile	Musée des Beaux Arts (Jardin de l'Evêché)	Oui
18	Mobile	Tertre de la Poissonnerie	Oui
19	Mobile	1 Rue St Eman (Jardin de l'Evêché)	Oui
20	Mobile	3 Rue du Pont Saint Hilaire	Oui
21	Mobile	Place Morard	Oui
22	Mobile	Place de la porte St Michel	Oui
23	Mobile	16 Boulevard Chasles	Oui
24	Mobile	Boulevard Chasles-Maleyssie	Oui
25	Mobile	Place des Épars	Oui
26	Mobile	Rue du Général Koening	Oui
27	Mobile	Boulevard Maurice Violette	Oui
28	Mobile	Place Châtelet	Oui
29	Mobile	Butte des Charbonniers	Oui
30	Mobile	Place Drouaise	Oui
31	Mobile	Place Pierre Semard	Oui
32	Mobile	Rue du Grand Faubourg	Oui
33	Mobile	Place Jeanne d'Arc	Oui
34	Mobile	Rue du Clos Brette	Oui
35	Mobile	Avenue de Beaulieu intersection rue de Brétigny	Oui
36	Mobile	Place de Beaulieu	Oui
37	Mobile	Rue des Blottes intersection Av. F. Mitterand	Oui
38	Mobile	Rue de Sours interction Av. V. Hugo/Av. F. Mitterand	Oui
39	Mobile	Place Saint Louis	Oui
40	Mobile	Allée du Général de Sonis	Oui
41	Mobile	Avenue Aristide Briand	Oui
42	Mobile	Rue Maurice Hallé	Oui
43	Mobile	34 Boulevard Chasles	Oui
44	Mobile	3 Rue du Cardinal Pie	Oui
45	Mobile	2 Place du Onze Novembre	Oui
46	Mobile	Rue Jules Hetzel	Oui
47	Mobile	Rue Foucher de Chartres	Oui
48	Mobile	Allée du Canada "Sablons"	Oui
49	Mobile	Allée du Canada "Dunois"	Oui
50	Mobile	Mail Jehan de Dunois	Oui

CAMÉRA		Lieu d'implantation	Mise en service
N°	Type		
102	Mobile	Rue de Flandre Dunkerque intersection rue du 102ème R.I	Oui
103	Mobile	Allée Maurice carême	Oui
104	Mobile	Rue Jean Perrin	Oui
105	Mobile	Rue de Launay intersection rue des Chaises	Oui
106	Mobile	Rue E. Poillot intersection rue C. Tellier	Oui
107	Mobile	Rue E. Poillot intersection rue C. Coulombs	Oui
108	Mobile	Rond point d'Orléans (Rocade)	Oui
109	Mobile	Pond point de Paris - Les Propylées (Rocade)	Oui
110	Mobile	Rue de la Croix Jumelin intersection rue du Dr Baudin	Oui
111	Mobile	Rue de la Tuilerie intersection rue de Babylone	Oui
112	Mobile	Place de Ravenne intersection rue de Châteaudun	Oui
113	Mobile	Place de Ravenne sur l'arrière du théâtre	Oui
114	Mobile	Butte des Charbonniers (Kiosque à musique)	Oui
115	Mobile	Rue de la Foulerie intersection rue de la Porte Guillaume	Oui
116	Mobile	Rue du Dr Haye	Oui
117	Mobile	Rue Pierre Mendés France	Oui
118	Mobile	Rue du Palais de Justice	Non/ Installation prévue en 2016
119	Mobile	Rue du Faubourg La Grappe	Non/ Installation prévue en 2016
120	Mobile	Rue Chanzy	Non/ Installation prévue en 2016
B01	Fixe	Rue St Michel	Oui
B03	Fixe	Rue Mathurin Régnier	Oui
B05	Fixe	Rue de la Bourdinière	Oui
B07	Fixe	Rue Percheronne	Oui
B08	Fixe	Rue de l'Étroit Degré	Oui
B10	Fixe	Rue Saint Eman	Oui
B12	Fixe	Rue Saint Michel	Oui
B15	Fixe	Boulevard Chasles (contre-allée vers St Michel)	Oui
B16	Fixe	Boulevard Chasles (contre-allée vers Epars)	Oui
B18	Fixe	Place des Epars	Oui
B20	Fixe	Rue Daniel Boutet	Non/ Installation prévue en 2016
B21	Fixe	Place Jeanne d'Arc	Oui
Total		118 mobiles (dont 115 en service) et 14 fixes (dont 13 en service)	

Nota : B01 à B21 = Gestion des accès aire piétonne

106 à 109 = Caméras Chartres Métropole (schéma vidéo de l'agglomération)

⇒ 118 mobiles + 14 fixes = 132 - 4 qui appartiennent à "Chartres Métropole" = 128 caméras

